



POLITIQUE QUALITÉ

AXE 1. CONTINUITÉ DE SERVICE PUBLIC

Objectif 1. Garantir un niveau de service public de qualité comme défini et communiqué

Objectif 2. Garantir la maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires pour la bonne réalisation des prestations

AXE 2. ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

Objectif 3. Garantir le respect des critères et conditions d'attribution

Objectif 4. Maîtriser l'application des exigences légales et réglementaires

AXE 3. ADAPTABILITÉ

Objectif 5. Valoriser la qualité de la prise en charge des usagers, notamment, dans la prise en compte de leur situation individuelle

Objectif 6. Adapter les ressources pour répondre aux nouveaux besoins des usagers

Objectif 7. S'assurer de la pertinence de notre offre de service, de votre satisfaction et conduire les améliorations utiles